

DEMANDE DUPLICATA DE DIPLOME

En cas de destruction ou de vol d'un diplôme et sous réserve de la présentation d'un justificatif officiel (déclaration de sinistre, récépissé de plainte), l'université peut vous fournir un duplicata.

N° étudiant :

Nom : Nom marital :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Tél. portable : E-mail :

Niveau du diplôme obtenu :

Mention / spécialité du diplôme :

Année d'obtention :

Fait à : le : **Signature** :

Votre demande sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrés. En période de pic d'activité (inscriptions, admissions, examens) ce délai peut être majoré.

Pièces à joindre à la demande

- La photocopie de votre pièce d'identité
- Duplicata : Une enveloppe cartonnée format A4 (21 x 29,7) libellée au nom et à l'adresse où sera envoyé le duplicata, affranchie au tarif en vigueur, pour un envoi en recommandé avec accusé de réception*.
- Un justificatif officiel

En cas de perte de votre diplôme, merci de compléter l'attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site de votre faculté.

Retrait par procuration : Vous pouvez donner procuration, à une tierce personne. Pour cela, celle-ci devra se présenter à l'accueil, munie de la procuration téléchargeable sur le site des facultés, de la copie de sa pièce d'identité et de la vôtre.

**Si vous utilisez une enveloppe blanche cartonnée préaffranchie « prêt à poster », veillez à compléter l'affranchissement à hauteur du tarif d'un envoi en recommandé.*

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE